

COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

Date de Convocation
14 juin 2018

Le jeudi 21 juin 2018 à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN, Maire

Date d’Affichage
26 juin 2018

Etaient présents : Bruno Bénitah, Thierry Dulong, Pascal Faure, Béatrice Flament, Fabrice Gaillant, Stéphane Hazan, Carine Le Quellec-Musement, Nathalie Nantier, Martine Quignard formant la majorité des membres en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Absents excusés : Eric Deltour, Laure Doucet ayant donné pouvoir à Martine Quignard, Jean-Pierre Valon

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de séance : Martine Quignard

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. Révision des tarifs de restauration scolaire
3. Modification des statuts du SMIGERMA
4. Adhésion de la commune de Flins-sur-Seine à la maison de la justice et du droit
5. Subvention de la carte Imagine'R
6. Changement des fenêtres du logement communal
7. Sens de circulation dans le village
8. Questions diverses

Le quorum étant réuni, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et désigne Martine Quignard secrétaire de séance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : une décision modificative pour le paiement de la taxe d'aménagement suite à la création des logements dans les combles de l'école.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

N°1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2018

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

N°2 : Délibération n°18-021 : Révision des tarifs de restauration scolaire

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que les tarifs de restauration scolaire n'ont pas été révisés depuis 2003.

Or, le prix du repas à la Normandie est aujourd'hui de 2.585 euros HT soit 2.727 euros TTC. Les charges de personnel tendent également à augmenter en raison de la part croissante des cotisations.

En 2003, le tarif d'un repas vendu par la même entreprise était de 2.4603 HT, soit une hausse de 5% environ uniquement du prix du repas.

Il propose que la commune prenne à sa charge la moitié de la hausse de 5% donc d'augmenter chaque tarif de 10 centimes, ce qui aboutirait à l'évolution suivante :

	Prix actuel	Prix souhaité à la rentrée de septembre 2018
Famille imposable ayant 1 ou 2 enfants bénéficiant du service de restauration scolaire de la commune	4.30 € par enfant	4.40 € par enfant
Famille imposable ayant 3 enfants ou plus utilisant les services de restauration scolaire de la commune	3.80 € par enfant	3.90 € par enfant
Famille non imposable	3.50 € par enfant	3.60 € par enfant
Repas individuel adulte	4.15 € par repas	4.25 € par repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs définis précédemment
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à les appliquer dès la rentrée scolaire de septembre 2018
- **CHARGE** Monsieur le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.

N°3 : Délibération n°18-022 : Modification des statuts du SMIGERMA

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les délégués du comité syndical du SMIGERMA ont, lors de la séance de décembre 2017, délibéré sur la modification des statuts du SMIGERMA dans le cadre de la compétence GEMAPI.

En tant que membre du syndicat, la commune doit émettre un avis quant aux modifications apportées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 votée par le comité syndical du SMIGERMA,

Considérant l'appartenance de la commune à ce syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** quant aux nouveaux statuts du SMIGERMA,
- **CHARGE** Monsieur le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.

N°4 : Délibération 18-023 : Adhésion de la commune de Flins-sur-Seine à la Maison de la justice et du droit

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18,
Vu les statuts du syndicat,
Vu la délibération n°23 du 18 avril 2018 du SIMJD sur l'acceptation de la commune de Flins-sur-Seine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Flins-sur-Seine au SIMJD,
- **CHARGE** Monsieur le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.

N°5 : Délibération 18-024 : Subvention de la carte Imagine'R

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2016-035 du 8 juillet 2016 une subvention avait été attribuée aux collégiens et lycéens afin de participer au financement des cartes Imagine'R.

Celle-ci s'élevait à 43 euros + 4 euros de frais de gestion.

Pour rappel, les bénéficiaires sont les suivants :

- Collégiens et lycéens scolarisés sans distinction de l'établissement fréquenté
- Elèves lainvillois mineurs inscrits dans un centre de formation professionnelle.

L'année passée, une délibération visant à pérenniser cette action dans le temps avait été prise.

Il souhaite ainsi savoir si certains aimeraient apporter une modification à la délibération n°2017-029, notamment quant aux montants ou aux bénéficiaires de l'aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir à l'identique les dispositions de la délibération n°2017-029
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention afférente avec COM BUS
- **CHARGE** Monsieur le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.
- **DITS** que les crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2018 et suivants

N°6 : Changement des fenêtres du logement communal

Monsieur le maire explique que trois fenêtres du logement communal fuient en cas de pluie, l'eau pénètre ainsi dans le logement et s'écoule le long des murs.

Il est donc nécessaire de prévoir leur changement. Un premier devis a été réalisé, il s'élève à 3 193.27 euros TTC. Il s'agit de fenêtre en aluminium, le PVC étant interdit dans le Vexin.

L'ensemble des conseillers donne leur accord pour que ces travaux soient réalisés.

Monsieur le maire précise que deux autres devis seront demandés.

N°7 : Sens de circulation dans le village

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion publique s'est tenue le 21 janvier 2016 en mairie afin de présenter le rapport d'Ingeniery concernant le sens de circulation dans le village. Une seconde réunion a eu lieu le 28 mai 2018 pour échanger avec les habitants et recueillir leurs avis.

Suite à ces réunions, il propose les évolutions suivantes :

- Remettre le cœur de la rue aux canes en double sens et délimiter des places de stationnement afin de réduire la vitesse et de créer des places de stationnement. Des essais sur place devront être réalisés afin d'évaluer le nombre de places créées et leur répartition sur l'ensemble de la rue
- Mettre la partie haute du chemin des menues terres en sens unique afin de réduire la vitesse. Dans l'idéal, il faudrait créer une écluse
- Réaliser un stationnement unilatéral rue des saules

Il ajoute qu'une verbalisation des stationnements gênants pourrait être réalisée par ses soins et par les adjoints, compte tenu de leur statut d'officier de police judiciaire.

N°8 : Délibération 18-025 : Décision modificative n°1

Monsieur le maire explique que la commune doit payer la taxe d'aménagement concernant la création des logements dans les combles de l'école.

Cette dépense n'a pas été portée au budget 2018, il est donc nécessaire de prendre une délibération afin d'affecter des crédits au compte concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'opérer les modifications budgétaires suivantes :
 - ⇒ **Section d'investissement : article 10226 : +1 866 euros**
Article 021 : + 1 866 euros
 - ⇒ **Section de fonctionnement : article 022 dépenses imprévues : - 1866 euros**
Article 023 : - 1 866 euros
- **CHARGE** Monsieur le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.

N°9 : Questions diverses

Bruno Bénitah soulève un problème sente de la mare aux pois. Plusieurs fois par semaine et tard le soir, il y a beaucoup de passage.

Monsieur le maire lui conseille d'appeler la gendarmerie lorsque la situation se reproduira.

Monsieur le maire souhaite présenter le projet de règlement des logements qui a été adressé à chaque élu.

Plusieurs remarques ont été formulées :

- La création de place de stationnement réservée : après quelques échanges, cette proposition n'a pas été retenue. Le parking de l'école étant assez grand et rarement complet, le stationnement ne devrait pas être un problème.
Si des places de stationnement réservées devaient être créées, Thierry Dulong souhaite que le tarif des loyers soit revu à la hausse et que les places soient matérialisées par des barres en fer au sol avec une clé réservée pour chaque locataire.
- Des bacs de tri et des bacs de déchets ménagers devront être commandés.
- Des photos des appartements pourraient être prises et annexées au bail
- Les portes devront être fermées, notamment le portillon.

Il présente également les candidatures reçues pour les logements. Il rappelle qu'une première réunion à laquelle l'ensemble des élus était convié a eu lieu début juin afin de faire un premier point sur les dossiers.

Pour le studio, un seul dossier a été réceptionné, il s'agit de celui de Juliette Bénitah.

Pour le F2, deux dossiers ont été reçus. Au regard des éléments sérieux et stables présentés dans le dossier, celui de Morgan Steffan a été retenu.

Pour le F3, un seul dossier a été réceptionné, celui de Cécile Fenez et Mathieu Perez.

Les trois logements sont donc attribués et seront mis en location à compter du 1^{er} juillet 2018.

Thierry Dulong souhaite qu'une réponse soit apportée au problème du panneau de la ferme de Mégrimont, déjà évoqué au conseil précédent.

Carine Le Quelled-Musement félicite le comité des fêtes pour l'organisation de la fête du village et pour le repas excellent.

Monsieur le maire précise qu'il a remercié et félicité le comité des fêtes, de vive voix, le jour de la fête du village.

Carine Le Quelled-Musement informe les membres du conseil qu'elle est à la recherche d'un traiteur pour le repas des aînés, celui de l'année dernière ayant déménagé.

Enfin, elle invite les membres du conseil rencontrant des problèmes avec la distribution du courrier à effectuer une réclamation auprès des services postaux au 3631.

Béatrice Flament informe les membres du conseil de son déménagement au cours de l'été. Elle continuera à suivre les affaires de la commune à distance.

Stéphane HAZAN
Maire de Lainville-en-Vexin

